



## Compte rendu du Conseil Municipal du 12/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 mars, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence Mme Karine CHÉRENCEY, maire.

**Étaient présents :** Hervé BOURDET, Patrice BOUTRAIS, Virginie CARTENET, Philippe CARTON, Karine CHÉRENCEY, Sylvain DEWAS, Liliane FIQUET, Jean-Marie GASSIES, Jean-Paul JOUACHIM, Nathalie LEBEL, Marie LECOLLAIRE, Jennifer MENDY, Stéphane ROQUES, Antoine ROUSSELET, Laurent SAFFRÉ, Brigitte TENA, Sylvie TRAVADON

**Ont donné pouvoir :** Anaïs ALBIGNAC à Virginie CARTENET, Elisabeth BERGER-PAGENAUD à Brigitte TENA, Jean-Pierre GUÉRIN à Liliane FIQUET, Marie-Claude KELLER à Jean-Marie GASSIES, Alain PERIER à Karine CHÉRENCEY, Caroline WILMART à Marie LECOLLAIRE

**Absents excusés :** Véronique HAMELIN, Thomas JOILLE, Jean JOUAULT, Frédéric LARDILLEUX,  
Soit sur 27 membres en exercice, 17 présents. Mme Karine CHÉRENCEY constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil à 20h40

Monsieur Jean-Marie GASSIES est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 14 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

### **2025DCM15 Constat de désaffectation et déclassement d'un immeuble sis 21 rue de Longueville – parcelle 588AH337**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,

Vu la situation de l'immeuble sis 21, rue de Longueville, cadastré 588AH196 qui n'est plus affecté à un service public 2020, date à laquelle les services techniques de la commune ont quitté définitivement les locaux,

Vu la décision 2025DM11 portant sur la désaffectation du bien,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ACTE la désaffectation du bien sis 21, rue de Longueville, cadastré 588AH196.
- DECIDE du déclassement de ce bien et son Intégration dans le domaine privé communal.

## **2025DCM16 Cession d'un immeuble sis rue du Jeu de Sas**

---

*Karine Chérencey explique que « le presbytère » est en vente depuis juin 2024. Initialement proposé à 250 000€, il a été baissé à 235 000€ en octobre dernier. L'avis des domaines l'estime à 227 000€ avec une marge d'appréciation de +10%. Depuis juin 2024, il y a eu 9 visites, 3 contre visites dont une qui a abouti à une offre. Ce bâtiment est le fruit d'une donation grevée d'une affectation : soit pour l'entretien du patrimoine religieux, soit pour la rénovation des écoles.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal,

Considérant que la commune est propriétaire d'une maison à usage d'habitation sise 1, rue du Jeu de Sas, cadastrée AD208, AD209 et AD512,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de Rouen en date du 17/05/2024 estimant le bien le bien à 227 000€ assortis d'une marge d'appréciation de 10%,

Considérant le mandat de vente avec SAFTI,

Considérant que depuis la mise en vente du bien en juin 2024, 9 visites ont eu lieu et une seule offre a été déposée,

Considérant l'importance des travaux de rénovation du bâtiment,

Considérant la négociation avec les futurs acquéreurs,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte de cession des parcelles cadastrée AD208/209/512 sise 1, rue du Jeu de Sas au prix de 208 000€ (200 000€ nets vendeur – 8 000€ de frais d'agence à la charge de la commune) au profit de Mme Glaz épouse Saillard et M. Saillard ainsi que toute pièce afférente.

## **2025DCM17 Projet d'extension du site Natura 2000**

---

*Karine Chérencey rappelle que ce projet a déjà été évoqué en commission urbanisme et que des réunions à ce sujet ont eu lieu en mairie. La zone qui nous concerne s'étend de Mestreville jusqu'au rond-point des Saules le long de la Seine.*



*Patrice Boutrais demande ce qu'il se passerait si une entreprise voulait s'implanter dans cette zone.*

*Karine Chérencey lui répond que cela n'empêcherait pas le projet, mais faune et flore devront être protégées. C'est à l'activité humaine de s'adapter et non l'inverse.*

### **Rapport de présentation**

Natura 2000 est un réseau Européen de zones naturelles résultant de l'application des directives européennes « Habitats-faune-flore » (1992) et « Oiseaux » (1979).

L'objectif principal de ce réseau écologique est de favoriser le maintien du bon état écologique des espèces et habitats naturels au sein de l'espace communautaire tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, et culturelles locales.

Dans un courrier du 5 février 2025, Monsieur le Préfet Charles Giusti nous a informé du projet d'extension de la zone de protection spéciale (ZPS) du site Natura 2000 « Les terrasses alluviales de la Seine » qui touche notre commune.

Le travail d'extension du périmètre du site « Les terrasses alluviales de la Seine » fait partie d'une réflexion commune avec les zones spéciales de conservation ZSC-FR2300126 « Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon » et ZSC FR23002007 « Iles et berges de la Seine dans l'Eure » sur leurs périmètres respectifs. Ces trois sites Natura 2000 s'étendent le long de la vallée de Seine amont en Normandie.

Le site actuel, d'une superficie de 3687,8 hectares s'étend sur plusieurs boucles de la Seine, entre Martot à l'Ouest et Notre-Dame-de-l'Isle à l'est. Celui-ci, marqué par l'exploitation de granulats, est composé d'une mosaïque de milieux à l'origine de sa richesse ornithologique.

L'extension du site est motivée par la volonté de mieux prendre en compte cette richesse ornithologique pour préserver les oiseaux et leurs milieux de vie, notamment pour les espèces

cibles suivantes : l'Hirondelle de rivage, l'Œdicnème criard, la Pie-grièche écorcheur, l'Engoulevent d'Europe.

Le dernier comité de pilotage en date du 14 décembre 2023 s'est prononcé en faveur du projet d'extension du site.

La proposition porte la surface globale totale du site à 4818,8 hectares dont 78,5 hectares en plus sur notre commune.

### **Délibération**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu les articles L-414-1 à L-414-7 et les articles R-414-1 à R-414-29 du Code de l'Environnement relatifs aux sites Natura 2000,

Considérant le courrier et le dossier de consultation du projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 « Les terrasses alluviales de la Seine » envoyés par Monsieur le Préfet en date du 5 février 2025,

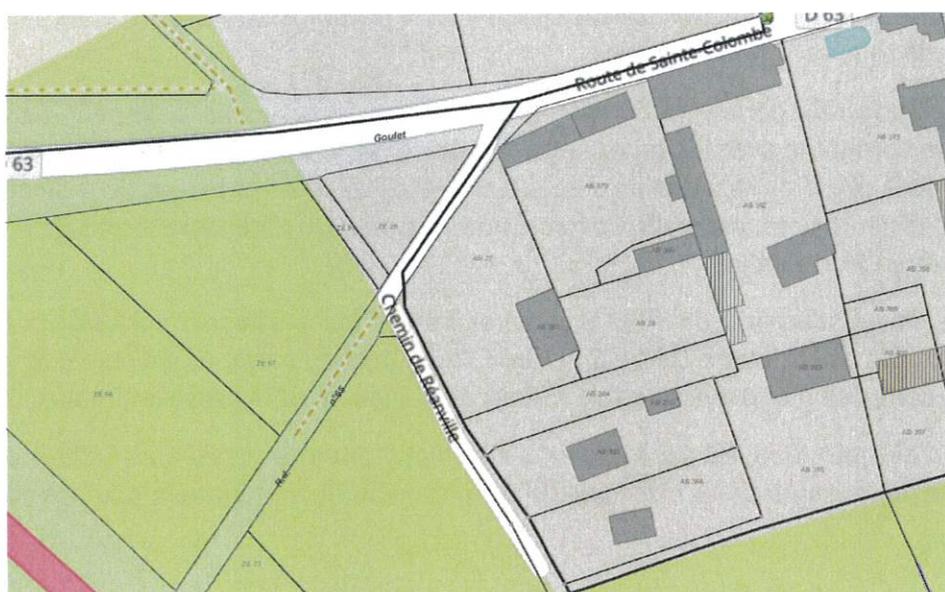
Considérant que toute modification de périmètre doit faire l'objet d'une consultation locale auprès des instances dirigeantes des Régions, Départements, mairies et établissements publics de coopération intercommunale concernées, conformément aux articles L414-1 III et R414-3 du code de l'environnement,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- EMET un avis positif sur le projet d'extension du site Natura 2000 « Les terrasses alluviales de la Seine »

### **Rétrocession du chemin de Réanville au syndicat de Voirie**

---



*Karine Chérencey explique que la délibération se doit d'être ajournée car les travaux proposés par le syndicat de voirie ne sont pas adaptés à la voirie. La commune devra procéder aux travaux, mais ils ne seront pas portés au budget cette année.*

*Elle rappelle que nous sommes passés de 2 à 14 logements dans cette zone. La déclaration d'achèvement de travaux de ces 14 logements et des parties communes n'a pas été accordée.*

*Patrice Boutrais s'interroge sur le montage du permis de construire, et notamment pour les poubelles.*

*Karine Chérencey indique que la taxe d'aménagement sert à financer les équipements. SNA n'impose pas la collecte directement sur les propriétés. La voie est à la charge de la commune. Le montant des travaux n'est pas encore connu.*

La délibération est ajournée.

### **2025DCM19 Sortie des groupements de commandes SNA concernant les produits de loisirs créatifs, les produits d'entretien et les articles à usage unique**

---

*Karine Chérencey précise que pour les loisirs manuels/créatifs, les enseignants disposent d'une enveloppe budgétaire, qu'ils préfèrent faire leurs choix et mettre en concurrence les prestataires*

En vue d'une mutualisation efficace des moyens et afin d'obtenir des économies d'échelles, en 2021 Seine Normandie Agglomération a proposé aux communes d'intégrer les groupements de commandes pour la satisfaction de besoins communs suivants :

- L'acquisition de fournitures administratives et de papeterie
- L'acquisition de produits d'entretien et d'hygiène et articles de cuisine à usage unique
- L'acquisition de matériel pour les travaux manuels et de loisirs créatifs

La commune de la Chapelle-Longueville a intégré les groupements suivants :

- L'acquisition de fournitures administratives et de papeterie
- L'acquisition de fournitures pour les travaux manuels et les loisirs créatifs
- L'acquisition de produits et d'articles d'entretien et d'hygiène, d'articles de cuisine à usage unique

Les marchés en cours prenant fin le 31 décembre 2025, il est proposé au Conseil Municipal de sortir après cette date des groupements suivants :

- Acquisition de fournitures pour les travaux manuels et les loisirs créatifs
- Acquisition de produits et d'articles d'entretien et d'hygiène, d'articles de cuisine à usage unique

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-1, L. 1414-2 et L. 1414-3,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6, L.2113-7 et L.2113-

8°,

Vu la délibération n°18.2021 concernant la convention de groupement de commune,

Vu le rapport de présentation du Maire,

Considérant la nécessité du retrait de la commune des groupements de commandes pour les besoins relatifs à l'acquisition de fournitures de travaux manuels et de loisirs créatifs, et l'acquisition de produits et d'articles d'entretien et d'hygiène, d'articles de cuisine à usage unique,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE la sortie de la commune des groupements de commandes concernant les produits d'entretien et les produits de loisirs créatifs,
- AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant aux conventions de groupement de commandes actant la sortie des groupements cités ci-dessus.

### **2025DCM20 Appel à la solidarité Nationale avec Mayotte – Modification de la 2025DCM13**

Le 14 janvier dernier le Conseil Municipal a voté un don de 1500 € en faveur de l'UNCCAS afin de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte.

Après avoir été contacté, l'UNCCAS nous a informé qu'elle ne prenait pas de dons pour Mayotte et nous a dirigé vers la Protection civile, qui accepte toujours les dons pour les victimes du cyclone.

La Protection civile est présente dans la région touchée et met en place un dispositif de soutien aux victimes dont l'objectif est de répondre aux urgences.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- MODIFIE le tier du don de 1500 € voté dans la délibération 2025DCM13
- CONTRIBUE à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte, en faisant un don de 1500 € à la Fédération Nationale de la Protection Civile – Tour Essor – 14 rue Scandicci – 93500 PANTIN

### **2025DCM21 Permanences Espace Information Médiation (EIM)- France Services**

*Jennifer Mendy explique que le but de cette convention est de rendre les services publics accessibles à un maximum de personnes, en proposant des permanences à moins de 20 minutes de chez eux. À partir du lundi 5 mai, elles auront lieu 1 fois par mois, en alternance entre la mairie de La Chapelle-Réanville et la mairie de Saint-Just. Les conseillers présents sur place sont formés aux démarches numériques et se déplacent avec leurs outils.*

*Aujourd'hui en mairie, nous orientons plusieurs fois par jour des administrés vers France Services pour leurs démarches.*

*Jennifer Mendy précise qu'à terme ces permanences pourraient avoir lieu tous les quinze jours.*

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Les maisons France services sont des espaces qui rassemblent 12 organismes du services publics pour permettre aux usagers de faire toutes leurs démarches administratives en un seul lieu. Ils délocalisent leurs services dans divers lieux d'accueil afin de proposer des guichets de proximité pour rapprocher le service public des usagers.

La convention propose de réaliser une permanence par mois au sein de nos mairies (Saint-Just et La Chapelle-Réanville) afin que des conseillers puissent accueillir les administrés de la commune pour les aider à utiliser les services numériques.

Ces permanences sont destinées aux personnes isolées ou sans moyens de transport, et qui ne peuvent se rendre aux maisons France Services alentours.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de rendre accessible les services publics au plus grand nombre,

Considérant la convention proposée par France Services,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE la présence du dispositif France service sur notre commune, par le biais de permanences une fois par mois dans nos mairies,
- AUTORISE Madame la maire à signer la convention avec France Services

### Relevé de décisions

2025DM01	13/01/2025	BRUNEAU jean-Marie - 1 rue de l'ancienne Forge - 27950- LA HEUNIÈRE	Contrat de maintenance des alarmes des bâtiments	3 206,40 €
2025DM02	13/01/2025	Atelier Technologique Horticole - 406, rue Hélène boucher - 27000 EVREUX	Fleurissement de la Chapelle Longueville	5 660,99 €
2025DM03	13/01/2025	SARL MGC – Chemin des Carrières – 27940 COURCELLES SUR SEINE	Nettoyage et réparation des chéneaux avec une membrane EPDM	13 111,20 €
2025DM04	24/01/2025	DECIBEL France - 616 rue de la Dombes - ZI de Rosarge - 01706 MIRIBEL Cedex	Insonorisation de la salle des fêtes de SPA - Traitement acoustique	14 820,00 €
2025DM05	28/01/2025	CALDEA – 10B 12 Avenue de la Libération BP57 27110 Le Neubourg	Relevé topographique de l'école Thomas Pesquet	3741,12€
2025DM06	30/01/2025	EUROFEU- ZI de la Briquetterie- 76160- st Jacques sur Darnetal	Remplacement et mise aux normes alarme incendie sdf de LCR	4 450,70 €
2025DM07	06/02/2025	Imprimerie SODIMPAL-LECERF - 111 rue du Général de Gaulle - 76520 FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	Mise en page et impression du journal communal	2 540,00 €

2025DM09	07/02/2025	SODEREF - 620, rue Nungesser et Coli - BP992 - 27009 Evreux cedex	Maîtrise d'œuvre pour les aménagements de voirie route de Vernon RD64	4 860,00 €
2025DM10	10/02/2025	BERTRE LOCATION EVENTS - 3 rue Lucas 27470 LAUNAY	Parquet extérieur 14 juillet	2 554,72 €
2025DM11	04/03/2025	Constat de désaffectation du local sis rue de Longueville		

### **Questions diverses**

---

*Karine Chérencey précise que l'insonorisation de la salle Louis Bellois à Saint-Pierre d'Autils devient urgente, compte tenu de l'occupation du local comme cantine par les enfants à partir de septembre.*

*Il y a actuellement du démarchage en cours sur la commune pour proposer aux habitants de réaliser gratuitement un contrôle de leur habitation. D'après les retours que nous avons eus, les commerciaux semblent agressifs. Depuis quelques mois, il y a de plus en plus de démarchage physique, et cela peut mettre en danger la population. La commune prendra un arrêté pour régler ce démarchage sur la commune, afin de protéger la population.*

*Karine Chérencey évoque la réunion avec les parents d'élèves de l'école Thomas Pesquet. Une quarantaine de parents étaient présents et ont pu visiter l'école. Sylvain Dewas ajoute que tout le monde a pu poser ses questions et consulter les plans de la réhabilitation de l'école. Nathalie Lebel ajoute que la directrice de l'école était présente et a pu expliquer ses choix.*

*Le premier atelier de concertation avec les habitants concernant le devenir de l'école Nina Simone à Saint-Pierre d'Autils aura lieu le 24 avril. La parole sera donnée aux habitants et aux associations de la commune pour qu'ils expriment leurs demandes, leurs propositions, et leurs projets. Une deuxième réunion le jeudi 22 mai à 18h30 permettra d'échanger plus précisément sur les programmes envisageables. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres début avril pour prévenir les habitants.*

*L'entreprise Eurovia, en partenariat avec l'école des Ponts et Chaussées développe un outil pour accompagner les petites collectivités, dites « zones peu denses » dans la mise en place d'un schéma de circulation vélo. En effet, les petites collectivités n'ont pas forcément les services en interne ou les moyens de recourir à un bureau d'étude extérieur. Avant de proposer plus largement leur produit, ils ont besoin de le tester sur des territoires réels ; 4 ont été sollicités sur le territoire national, dont La Chapelle-Longueville. Cette étude permettra à la commune d'obtenir gratuitement un schéma des mobilités. Le calendrier est contraint car il doit être calqué sur l'année scolaire. Un comité de pilote de 10 personnes (élus et habitants) sera désigné. Patrice Boutrais avait déjà participé à un atelier mobilité il y a un an avec la société Eurovia, ce qui nous avait aidé pour développer notre premier tronçon vélo entre la place de Saint-Pierre d'Autils et l'école Thomas Pesquet à Saint-Just.*

*La prochaine commission pour l'élaboration du PLU est prévue pour fin mars.*

*Patrice Boutrais évoque le projet de rénovation de la cour de l'école Louis Aragon à la Chapelle-Réanville. Un travail avec le CAUE27 est en cours pour la végétalisation de la cour. Enfants et enseignants s'intéressent également au projet, et ont déjà travaillé sur le thème du réchauffement climatique.*

*Virginie Cartenet souhaite revenir sur l'apéro concert qui a eu lieu le samedi 8 mars à la Chapelle-Réanville, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. La compagnie Coquelicorne a proposé des chansons féministes intergénérationnelles qui ont attiré environ 90 personnes. Le symbole de cette soirée est important, car dans certains pays les femmes n'ont pas le droit de chanter.*

*Nathalie Lebel annonce qu'une réunion avec le syndicat de voirie est prévue le 20 mars, pour avancer sur le retrait de la commune.*

*Sylvain Dewas demande où en est la recherche de garde barrières remplaçant pour le PN23 à Mestreville. Jean-Marie Gassiès lui répond qu'ils ont eu une candidature restée sans réponse.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

A La Chapelle Longueville, 12/03/2025

La Maire

Karine Chérencey

